



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1739

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon - Auditorium - Orchestre National de Lyon, la Société France Télévision, Air France et Radio France dans le cadre de la saison 2015-2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1739 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON - AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, LA SOCIETE FRANCE TELEVISION, AIR FRANCE ET RADIO FRANCE DANS LE CADRE DE LA SAISON 2015-2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 220 000 spectateurs lors de la saison 2014-2015, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2015-2016, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Ainsi, plus de 190 concerts sont proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles dont les Happy Days. Ces nouveaux rendez-vous festifs et originaux proposent de multiples événements allant du concert aux rencontres musicales, aux ateliers ou visites insolites de l'Auditorium.

Plusieurs acteurs importants sollicitent des partenariats avec la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2015-2016.

Ces parrains sont les suivants :

- la Société France-Télévision et son antenne de proximité France 3 Rhône-Alpes ;
- la Société Radio-France ;
- la Compagnie Air France KLM.

Ces partenariats ont pour objet d'accompagner et soutenir les événements musicaux auprès du grand public.

Ils ont aussi pour objectif de faire bénéficier les parrains de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et des retombées publicitaires qui sont liées à travers l'annonce du parrainage sur les différents supports de communication de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Parrainage avec France Télévisions :

France Télévisions a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés, notamment par le biais de son antenne de proximité France 3 Rhône-Alpes.

Dans l'objectif d'accompagner et de soutenir les événements musicaux auprès du grand public, la Société France Télévisions a décidé de valoriser la

saison 2015-2016 de l’Auditorium – Orchestre national de Lyon, acteur majeur de la scène culturelle locale, sur son antenne France 3 Rhône-Alpes.

La société France Télévisions a donc proposé à la Ville de Lyon d’apporter son soutien en devenant parrain de la saison artistique 2015-2016, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>La Société France Télévisions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de la saison 2015-2016 de l’Auditorium – Orchestre national de Lyon, sur son site internet accessible à l’adresse : http://rhone-alpes.france3.fr - Fabrication de la page partenariat internet et de sa publication. Engagement d’un plan de messages d’autopromotion comme suit : diffusion de 4 campagnes de 6 messages d’autopromotion, dans les tranches horaires semaines 12/13, 19/20, le samedi après-midi ou le dimanche. - France Télévisions organisera un jeu-concours qui permettra aux téléspectateurs à partir de septembre 2015 de gager des invitations pour 2 personnes pour des concerts de la saison 2015-2016 de l’Auditorium de Lyon. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusivité du partenariat « Média Télévision Généraliste » pour la saison 2015-2016. - Une pleine page réservée à la communication de France Télévisions dans la brochure de saison 2015-2016 (tirée à 50 000 exemplaires). - ½ page format 105 mm de large x 150 mm de haut réservée à la communication de France Télévisions dans les programmes de concerts. - Mention du log France 3 Rhône-Alpes sur tous les supports de communication faisant la promotion des 4 « Happy Days » de la saison 2015-2016. - Lien entre les pages « happy days » et « partenaires » du site internet de l’Auditorium – ONL et le portail régional http://rhone-alpes.france3.fr - Remise d’un exemplaire de tous les documents et parutions. - Mise à disposition de 80 invitations en 1^{ère} série pour la saison 2015-2016 de l’Auditorium, réparties sur les soirées suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 places pour le 17 septembre 2015 (ONL – Hélène Grimaud) ; ▪ 20 places pour le 7 novembre 2015 (ONL « Songe d’une nuit d’été ») ; ▪ 20 places pour le 14 janvier 2016 (ONL – Ton Koopman « Magnificat » Bach) ; ▪ 20 places pour le 5 mars 2016 (ONL – « Tableaux d’une exposition »). - Installation d’une signalétique « France 3 » dans le hall de l’Auditorium de Lyon. - Mise à disposition des équipes de l’Auditorium des tours de cou France 3 pour les événements « Happy days ».
	<p>Valorisation : 12 000 € HT</p>	<p>Valorisation : 12 000 € HT</p>

Parrainage avec Radio-France :

Radio France, société nationale de radiodiffusion, constitue le premier groupe radiophonique français. Il s'appuie sur sept chaînes complémentaires (France Inter, France Info, France Culture, France Musique, Fip et Mouv'), ainsi que sur les 44 stations locales composant le réseau France Bleu.

Avec la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, le partenariat proposé pour la saison 2015-2016 permettra de diffuser des messages de promotion de certains concerts de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon sur les ondes de France Inter et notamment autour du cycle de ciné-concerts.

Les modalités du partenariat sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Radio France / France Inter	<p>Radio France s'engage à faire un large écho à l'événement sur l'antenne de France Inter par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des messages d'autopromotion relayant le soutien de France Inter à l'événement. Le dispositif des messages est le suivant : messages de 30 secondes chacun, diffusés quelques jours avant chaque ciné-concert. <p>France Inter prend à sa charge les frais de réalisation desdits messages.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du film Cycle Ciné-concerts de la saison 2015-2016 de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon sur son site franceinter.fr, dans la rubrique « cinéma » : page dédiée au film et mise en avant sur la home au moment de la sortie du film. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pleine page en 4^e de couverture de la Zcard – tirage 50 000 exemplaires. <p>Montant de la valorisation : 10 000 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence du logo France Inter et mention du partenariat, en salle, en préambule de chaque ciné-concert, avec la diffusion d'une vidéo institutionnelle (intérieur de la salle filmée depuis un drone). <p>Pontant de la valorisation : 1 000 € x 13 représentations = 13 000 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de deux kakémonos France Inter mentionnant le partenariat dans le hall d'accueil de l'Auditorium de Lyon. Le partenariat sera mentionné comme suit : « France Inter partenaire du cycle de ciné-concerts de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, coproduit avec l'Institut Lumière ». <p>Montant de la valorisation : 510 €/jour x 13 jours = 6 630 euros HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence du logo France Inter sur tous les supports de communication liés à la promotion des ciné-concerts : tracts, affiches, insertions presse, site internet, info newsletter, programme de salle, écrans d'informations les soirs de concerts. <p>Montant de la valorisation : 1 000 € HT par concert, soit 6 000 € HT.</p>

	Valorisation : 35 630 € HT	Valorisation totale : 35 630 € HT
--	-----------------------------------	--

Parrainage avec Air-France :

La Compagnie aérienne Air France KLM a souhaité être associée au plan promotionnel de l’Auditorium - Orchestre national de Lyon pour les événements de la saison 2015-2016.

Le soutien de la Compagnie Air France KLM à la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison artistique 2015-2016 est proposé selon les modalités de parrainage suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
La Compagnie Air France KLM	- Parution d’1/2 page de publi-rédactionnel dans Ari France Magazine (Editions Gallimard) du mois d’août 2016, magazine diffusé à l’international à 404 000 exemplaires. Mention du partenariat « Air France partenaire ».	<p>- Deux soirées de relations publiques pour 40 personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ jeudi 12 novembre 2015 à 20h00 : Beethoven symphonie n° 5. Concert symphonique Orchestre national de Lyon – Leonard Slatkin, direction ; ▪ jeudi 28 janvier 2016 à 20h00 : Barbe-Bleue. Concert symphonique Orchestre national de Lyon – Leonard Slatkin, direction. <p>- Une soirée de relations publiques pour 20 personnes, mercredi 4 mai 2015 à 20h00 : Mozart, Beethoven, concert symphonique Orchestre national de Lyon – Gabor Takacs-Nagy, direction.</p> <p>L’auditorium – Orchestre national de Lyon s’engage à mettre à disposition d’Air France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 places en 1^{ère} série pour le concert symphonique du jeudi 12 novembre 2015 – Beethoven, symphonie n° 5 ; - 40 places en 1^{ère} série pour le concert symphonique du jeudi 28 janvier 2016 : Barbe-Bleue ; - 20 places en 1^{ère} série pour le concert symphonique du mercredi 4 mai 2016 : Mozart, Beethoven. <p>Présence du logo de Air France KLM sur la brochure de la saison 2015-2016 et sur les programmes de chacun des concerts.</p> <p>Présence d’un kakémono Air France à côté du guichet protocole pour un des concerts de la saison.</p>
	Valorisation : 15 000 € HT	Valorisation totale : 15 000 € HT

Les parrainages correspondants sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Les conventions de partenariat susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, la Société France Télévision, la Société Télérama, la Compagnie Air France KLM et la Société Radio France, dans le cadre de la saison 2015-2016, sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3. Les recettes sont prévues au chapitre 70, natures 7062 et 7088 et les dépenses sont prévues au chapitre 011 nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN